

7, rue de la Victoire - 69003 Lyon - Tél. 04.72.61.85.29

matierecontact.fr / formation.mcontact@gmail.com

Siret: 344 502 638 00010 Siren: 344 502 638

 $N^{\circ}$  de déclaration d'existence auprès de la préfecture du Rhône: 82 69 02368 69

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### 1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles **Matière Contact** s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- 1.2. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis et /ou sur la convention. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- 1.3. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.4. Matière Contact peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

### 2. DÉFINITIONS -

Formation continue : formation réalisée dans nos locaux dont le contenu est décrit dans le programme et donnant droit à une attestation de fin de formation;

- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

# 3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation signée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'accord de l'organisme financeur après accord du responsable des formations.



7, rue de la Victoire - 69003 Lyon - Tél. 04.72.61.85.29

matierecontact.fr / formation.mcontact@gmail.com

Siret: 344 502 638 00010

N° de déclaration d'existence auprès de la préfecture du Rhône: 82 69 02368 69

- 3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation signée et après l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de cette convention.
- 3.3. Pour toutes les formations : Après validation du responsable des formations.
- 3.4. L'inscription à une formation complète ou technique n'est pas cumulable avec un cours loisir du même enseignement.

## 4. RESPONSABILITÉ

- 4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de **Matière Contact**, lequel est porté à sa connaissance lors de la semaine d'intégration.
- 4.2. Matière Contact ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- 4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### 5. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

- 5.1. Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention. Ils sont soumis à la TVA;.
- 5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis et/ou la convention de formation.

#### 6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

- 6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, REGION...), il appartient au stagiaire :
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer du suivi et de l'aboutissement de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur la convention quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.
- 6.2. Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Matière Contact avant le premier jour de la formation, la formation sera annulée de fait.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au stagiaire.



7, rue de la Victoire - 69003 Lyon - Tél. 04.72.61.85.29

matierecontact.fr / formation.mcontact@gmail.com

Siret: 344 502 638 00010

 $N^{\circ}$  de déclaration d'existence auprès de la préfecture du Rhône: 82 69 02368 69

6.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé personnellement.

## 7. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

- 7.1. En cas de non-paiement d'une échéance **Matière Contact** étudiera La possibilité d'un règlement à l'amiable. Si aucune solution n'est trouvée, **Matière Contact** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours.
- 7.2. En cas de non-paiement intégral d'une facture de fin de formation venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 15 jours calendaires, **Matière contact** entamera des poursuites auprès du tribunal compétant .

#### 8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

- 8.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au stagiaire. **Matière Contact** ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires. En cas d'absence du stagiaire à la formation la non réception du courrier n'est pas opposable.
- 8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Financeur et/ou au stagiaire après chaque formation.

# 9. ANNULATION - REPORT - CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

- 9.1. Par le client personne morale
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées sauf conditions particulières signées par les deux parties.
- 9.2. Par le client personne physique
- Lorsque la demande d'annulation est reçue par **Matière Contact** après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, Matière Contact retient 30% du montant du coût total de la formation (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.



7, rue de la Victoire - 69003 Lyon - Tél. 04.72.61.85.29

matierecontact.fr / formation.mcontact@gmail.com

Siret: 344 502 638 00010

N° de déclaration d'existence auprès de la préfecture du Rhône: 82 69 02368 69

- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- 9.3. **Matière Contact** se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par **Matière Contact**, les sommes versées sont remboursées au client. En cas de report, **Matière Contact** propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de formation ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

# 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Matière Contact est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à Matière Contact. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par Matière Contact est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## 11. CONFIDENTIALITÉ

**Matière Contact**, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.



7, rue de la Victoire - 69003 Lyon - Tél. 04.72.61.85.29

matierecontact.fr / formation.mcontact@gmail.com

Siret: 344 502 638 00010

N° de déclaration d'existence auprès de la préfecture du Rhône: 82 69 02368 69

### 12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du responsable des formations. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation formation.mcontact@gmail.com.

### 13. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par Matière Contact, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

# 14. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le centre de formation respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les dispositifs pédagogiques sont également élaborés et adaptés en fonction des spécificités des personnes en situation de handicap.

## **15. RELATION CLIENTS**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à **Matière contact** au 04 72 61 85 29 ou transmettre un courriel à formation.mcontact@gmail.com.